



## Aménagement d'une partie de mon garage (anciennement atelier )

Par isaora, le **23/05/2012** à **10:31**

Bonjour,

J'ai aménagé une partie de mon garage en habitation (cette partie, anciennement un atelier car il y avait une grande et vieille fenêtre que j'ai transformé en porte fenêtre (entrée principale du logement))

Je ne savais pas qu'il fallait demander un changement de destination (déclaration préalable) auprès de la mairie et les travaux sont terminés.

Par la suite, je voulais louer et passer par une agence qui m'a dit à ce moment là, de faire une déclaration préalable auprès de la mairie, afin d'avoir un numéro de logement, afin de louer celui-ci! ce que j'ai fait.

J'ai été effondrée par la nouvelle car la mairie a refusé (souci de COS, stationnement) mais l'appartement est déjà fait. Pourtant, ce logement ne change en rien l'aspect extérieur, c'est juste à l'intérieur de chez moi, que j'ai aménagé au RDC, cette partie se trouve en dessous de ma maison (quand on regarde à l'extérieur, c'est dans le même bloc que ma maison)

Je vais déclarer ce logement aux impôts car je les avais déjà avertis mais j'ai vraiment peur que la mairie le sache et me demande de remettre en l'état! je voulais pourtant bien faire, faire les choses justement légalement mais je suis coincé!! c'est dingue ça!!

Un avocat m'a dit qu'il pouvait me préparer un papier juridique pour louer ce logement sans déclaration préalable? mais ce papier me protégerait de quoi? quelle est la différence de louer

avec ce papier ou pas?

Aussi, il paraît qu'il y a prescription au bout de 3 ans après l'achèvement des travaux, que veut dire cela? est-ce que je serais tranquille pour louer après ces 3 ans, sans aucune déclaration de la mairie?

Y a-t-il une autre solution pour louer? puisque je vais quand même payer la taxe foncière?

Je suis vraiment déboussolée, merci de me répondre au plus vite